



# COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER

## DECISION 2025-21 DU MAIRE

Objet : Fourniture et pose de plaque pour mât

### Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier

DEPARTEMENT  
DE SEINE-MARITIME

-----  
Arrondissement LE HAVRE

-----  
Canton de BOLBEC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22.

Considérant la nécessité d'installer des panneaux de signalisation,

Considérant le devis 00000265 de l'entreprise « CREA PUB » pour un montant total de 564.00€ TTC :

Considérant la délibération N° 2020.25.05.06 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1<sup>er</sup> : Accord sur le devis de l'entreprise « CREA PUB » pour un montant total TTC de 564.00€.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 29 septembre 2025

Le Maire  
Gérard CAPOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250929-202521-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025

Publication : 30/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

